



Chers amis pongistes,

A l'occasion de son 60^{me} anniversaire, l'Espérance TTC a le plaisir de vous convier aux
Championnats AGTT Individuels 2009-2010

qui se dérouleront les samedi 28 et dimanche 29 novembre 2009 au

Centre sportif du Bois-des-Frères

Participation Ces championnats sont ouverts à tous les joueurs de l'AGTT en possession d'une licence STT valable, laquelle devra être présentée lors du règlement de la finance d'inscription (**oubli : amende Fr. 20.- selon art.12.3.1 R.F. STT**).

Séries prévues	Samedi 28 novembre 2009	Dimanche 29 novembre 2009
	<i>Ouverture de la salle 9 h 00</i>	<i>Ouverture de la salle 9 h 00</i>
	Doubles mixtes	Simple Messieurs B
	Doubles Dames	Doubles Messieurs B (C admis)
	Simple Dames	Doubles Messieurs E (classés D1 et D2)
	Doubles Messieurs A (B admis)	Simple Messieurs E (classés D1 et D2)
	Simple Messieurs A	Doubles Messieurs D
	Doubles Messieurs C	Simple Messieurs D
	Simple Messieurs C	

L'horaire paraîtra sur le site AGTT au plus tard le jeudi 19 novembre 2009

Généralités (Articles Règlement Sportif AGTT)

Art. 345.18. Les championnats AGTT individuels se disputent selon la formule suivante :

Séries doubles

Jusqu'à 3 paires inscrites : série annulée ou regroupée

Dès 4 paires inscrites : élimination directe

Séries simples

Jusqu'à 3 joueurs inscrits : série annulée ou regroupée

4 et 5 joueurs inscrits : 1 poule

Dès 6 joueurs inscrits : poules de 4 et 3 (2 qualifiés par poule)

Lors des poules, en cas d'égalité de victoires entre deux joueurs et plus, le classement est établi en fonction des critères suivants :

- le quotient des manches gagnées et perdues
- le quotient des points gagnés et perdus

Seules les parties entre joueurs à égalité sont prises en considération.

Art. 345.19. Les médailles sont fournies par l'AGTT, à raison de :

- 1x « or »
- 1x « argent » (pour toutes les séries disputées (2x pour les doubles)).
- 2x « bronze »

Ces médailles seront remises lors de la « Soirée des Champions Genevois » organisée par le club CTT Carouge le samedi 19 juin 2010.

Art. 345.22. Les dames peuvent s'inscrire dans les séries « messieurs ».

En simple : Un joueur peut s'inscrire dans la série de simple correspondant à son classement et dans la série directement supérieure.

Le joueur inscrit dans la série E ne peut pas participer à la série C.

En double : Un joueur peut s'inscrire dans la série de double correspondant à son classement **et/ou** dans celle qui comporte le classement directement supérieur au sien.
Une joueuse ne peut s'inscrire que dans deux séries de doubles par jour.

Art. 345.23. Les parties de la série de simple A Messieurs se disputent au meilleur de 7 manches.
Les parties de la série dames ne se disputent à la meilleure de 7 manches que si une joueuse classée A y est inscrite.

Balle officielle	DHS *** blanche (prêtée par les organisateurs)	
Nombre de tables	20 tables réservées à la compétition	
Juge-arbitre	Patrick Brisset	
Directrice du tournoi	Arlette Magnin	
Arbitres	Ph. Poiron, G. Chiari, J.-P. Ladrey, J.-A. Tejedor, M. Matray	
Finance d'inscription	Série simple Messieurs A	Fr. 10.-
	Toutes les autres séries simples	Fr. 8.-
	Séries doubles, par joueur / joueuse	Fr. 7.-
	U11, U13, U15, U18 : toutes les séries	Fr. 5.-

Inscription Sur les listes envoyées aux clubs, lesquelles devront être retournées (**par courrier "A"**) **jusqu'au vendredi 6 novembre 2009** (timbre de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Espérance TTC - c/o Christian Meier, Rte de Florissant 25 - 1206 Genève
Ou par e-mail à : contact@esperance-ttc.ch

Tirage au sort Public : Mardi 17 novembre 2009 à 19h30 au local du TTC Espérance.

Jury
Président : Jean-Didier Savigny
Membres : Christian Meier, Virginie Dévaud
Patrick Brisset (Juge-arbitre)

Paiement Sur place, dès votre arrivée.
Un dossard vous sera remis contre une caution de 10.-. Cette dernière vous sera rendue à la reddition de ce dernier.

Informations diverses La couleur principale des vêtements doit être nettement différente de la couleur de la balle officielle (blanche).
La commission arbitrale AGTT effectuera des contrôles VOC lors de cette compétition.

Assurance Tout participant doit être assuré en cas d'accident et de dommages causés à des tiers (RC).

Absence excusée Par téléphone à Patrick Brisset, au plus tard le vendredi 27 novembre 2009 avant 20 h 00 (téléphones : 022.890.06.51 ou 078.860.19.09).

Forfait Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.3 du Règlement Financier STT (**frais d'inscription + Fr. 20,-**).

Bar Petite restauration ; boissons chaudes et froides.
Samedi et dimanche midi : plat du jour.

**En nous réjouissant de votre présence lors de cette compétition, nous vous présentons,
Chers amis pongistes, nos salutations amicales et sportives.**

Genève, le 25 octobre 2009

Les organisateurs

Annexe : tableau(x) d'inscriptions